

COMMISSION D'ADMISSION DU 14 NOVEMBRE 2019

FORMATION MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS

Après examen des résultats des commissions d'admissions du 25 octobre, des 13 et 14 novembre 2019 et conformément aux articles 7, 8 et 9 de l'arrêté du 2 janvier 2009 fixant les modalités d'admission et de formation du Certificat National de Compétence de Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

CANDIDATES PROFESSIONNELLES SALARIEES :

SONT DECLAREES ADMISES pour la session de janvier 2020, par ordre alphabétique :

ANDRIEU Pauline
BLANQUET Géraldine
BOUSSIGNAC Aurélie
FAURIE Manon
GASNIER Christine
GINESTE Coralie
VALIERE Karène
VERGNE Maryline

CANDIDATES EN RECONVERSION PROFESSIONNELLE :

1°) SONT DECLAREES ADMISES pour la session de janvier 2020, par ordre alphabétique en liste principale :

AUZANNEAU Marie-Noëlle
CHÂTEAU Corinne
COUSSEDIERE Sophie
CRAMOIX Agathe
DUROUX Sophie
FAUCHER Nathalie
THOMAS Angélique

2°) EST ADMISE EN LISTE SUPPLEMENTAIRE UNIQUEMENT POUR LA RENTREE 2020 SI UNE CANDIDATE DE LA LISTE PRINCIPALE SE DESISTE :

LS N°1 : ALMOSTER Sabine

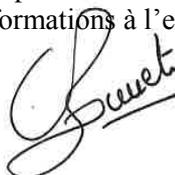
Fait à ISLE, le 18 novembre 2019

Le Directeur Général,



Pierre VERNEUIL

La responsable des formations éducatives et des formations à l'encadrement,



Cécile BONNET

